



MAIRIE DE DENONVILLE

28700

TEL : 02.37.99.62.19

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129
INSEE N° 775.115.314.00012

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi six avril, le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Madame Evelyne LAGOUTTE, maire.

Date de convocation : jeudi vingt-neuf mars deux mille dix-huit

Date d'affichage : vendredi treize avril deux mille dix-huit

Présents : Mme Evelyne LAGOUTTE, Mme Isabelle GEVELERS, M Stéphane LEROY, M Jean LÉE, Mme Annie TIRLET, Mme Jocelyne BENOIST, M Pascal LEONET, M Alexandre LEROY, M Freddy TELLA, M Guillaume BESNIER.

Absente excusée :

Mme Michelle SAVALLI pouvoir à Isabelle GEVELERS

Absent

M Jean ASSENAT

Nombre de membres en exercice : 12 présents : 10 votants : 11

Nomination du Secrétaire de séance :

Sur la demande de Madame le Maire, un secrétaire de séance est désigné Mme Isabelle GEVELERS

Ordre du jour

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30 et donne lecture de l'ordre du jour.

Madame le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Suite à la requête de Monsieur Stéphane LEROY, Un point information relatif à la délibération de Chartres Métropole du 25 janvier 2018 portant retrait du syndicat d'alimentation en eau potable de la région d'Auneau sud,
- une délibération portant vote des investissements prévus pour le budget du service eau 2018

Un vote à main levée donne 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°2018/20 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2018

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2018.

Un vote à main levée donne 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Les membres de l'assemblée signent le registre.

Point d'information relatif à la délibération n°CC2018/023 de Chartres Métropole du 25 janvier 2018 portant retrait du syndicat d'alimentation en eau potable de la région d'Auneau sud (SIAEPRAS)

Monsieur Stéphane LEROY prend la parole. Il indique qu'il a pris connaissance lors de la dernière réunion du conseil syndical du SIAEPRAS du 4 avril 2018 de la délibération de Chartres Métropole approuvant le retrait de Chartres Métropole du SIAEPRAS à compter du 1^{er} janvier 2019. Il fait part de son étonnement et de ses craintes de voir disparaître ledit syndicat.

Madame le Maire indique que du fait de l'adhésion de la commune de Denonville à Chartres Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'agglomération se trouve de droit substitué à la commune au sein du SIAEPRAS qui assure la gestion de la production de l'eau pour le compte de ses membres.

Elle précise, également, que c'est la loi (article L5216-7 du Code Général des Collectivités) qui permet à la communauté d'agglomération à se retirer du syndicat au 1^{er} janvier de l'année qui suit la date du transfert de la compétence après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale. Chartres Métropole entend mettre en œuvre cette procédure de retrait et mettre en place une convention d'achat d'eau en gros.

Madame le Maire indique que les dernières réformes territoriales tendent à ces transferts de compétences. Elle propose qu'une réunion soit organisée avec Chartres Métropole, les membres du conseil municipal et le SIAEPRAS.

Délibération n°2018/21 : Remplacement du distributeur de baguettes sur le domaine public et signature d'une convention

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à des problèmes de santé, le boulanger a dû arrêter complètement son activité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le distributeur de baguettes par celui de la SAS FPGROUPE, 15 rue Van Loo 91150 ETAMPES représentée par son président HERBST Sébastien

Le Conseil Municipal approuve le remplacement du distributeur de baguettes par celui de la SAS FPGROUPE,

Et Autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la société FPGROUPE, susnommée aux conditions suivantes :

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa signature.

la commune s'engage à prendre à sa charge le montant de l'abonnement et de la consommation électrique du distributeur auprès du fournisseur d'énergie de son choix.

La société FPGROUPE versera à la commune une redevance annuelle de 1€ ttc.

En cas de résiliation du contrat par la commune les frais de reprise et de déplacement sont à la charge du prestataire.

La commune se désengage de toutes responsabilités en cas de dégradations et en rapport avec le chiffre d'affaires. SAS FPGROUPE est seule responsable.

SAS FPGROUPE s'engage, en cas de cessation d'activité, à retirer le distributeur de baguettes à ses frais.

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/22 Approbation de la mise en sécurité de la Route Départementale n°17 Rue des Vignes d'Allians

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental propose de mettre en sécurité la Route Départementale n° 17

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuve le projet transmis par le Conseil Départemental d'Eure -et-Loir de mise en sécurité vis à vis, notamment, du transit des poids lourds de la RD n°17 en traverse de Denonville, Rue des Vignes d'Allians qui prévoit des plateaux surélevés et des écluses.

Et Précise que le cheminement des piétons revêtu en enrobé soit prolongé jusqu'à l'école.

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/23 Approbation de la modification des statuts de Chartres Métropole intégrant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »

Vu la délibération n°CC2018/008 du conseil communautaire de Chartres Métropole en date du 25 janvier 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la prise de compétence par Chartres Métropole de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

VOTE : 10 voix POUR 1 ABSTENTION (Stéphane LEROY) 0 CONTRE

Délibération n°2018/24 Vote du compte administratif de la commune et du compte de gestion établi par la Trésorerie de l'exercice 2017 et affectation de résultats

M. Guillaume BESNIER, conseiller délégué aux affaires financières présente le compte administratif de la commune 2017. Le compte administratif est en totale concordance avec le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier de Maintenon. Le compte administratif présente les résultats de clôture suivants :

Exercice 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	806 924,05 €	823 313,88€	16 389,83€
Investissement	394 970,05 €	730 313,66 €	335 343,61 €

Résultat de clôture 2017

	Report de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	177 942,62 €	16 389,83 €	194 332,45 €
Investissement	20 459,63 €	335 343,61 €	355 803,24 €

Reste à réaliser 2017 à reporter en 2018

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	0 €	9 190	9 190 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la présidence de M. Guillaume BESNIER,

le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif de la commune de l'exercice 2017 présentés ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, **le Conseil Municipal** décide de procéder à l'affectation du résultat 2017 du budget de la commune comme suit :

Affectation du résultat 2017

Section de fonctionnement :

194 332,45 Euros au compte 002 en Recette

Section d'investissement

355 803,24 Euros au compte 001 en Recette

Il est précisé qu'il y a un reste à réaliser 2017 à reporter en 2018

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	0	9 190	9 190 €

Madame le Maire n'a pas pris part à cette délibération, elle a quitté la salle au moment du vote.

VOTE : . 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/25 Vote du compte administratif du service des eaux et du compte de gestion établi par la Trésorerie de l'exercice 2017 et affectation de résultats

M. Guillaume BESNIER, conseiller délégué aux affaires financières présente le compte administratif du service des eaux 2017. Le compte administratif est en totale concordance avec le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier de Maintenon.

Le compte administratif présente les résultats de clôture suivants :

Exercice 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	22 331,20 €	28 721,38€	6 390,18€
Investissement	153 011,79 €	59 492,46 €	- 93 519,33 €

Résultat de clôture 2017

	Report de l'exercice 2016	Résultat l'exercice 2017	de Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	96 303,75 €	6 390,18 €	102 693,93 €
Investissement	64 399,21 €	- 93 519,33 €	- 29 120,12 €

Reste à réaliser 2017 à reporter en 2018

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	125 861,62	134 752,14	8 890,52 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la présidence de M. Guillaume BESNIER,

le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 du service des eaux présentés ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, **le Conseil Municipal** décide de procéder à l'affectation du résultat 2017 du budget du service des eaux comme suit :

Affectation du résultat 2017

Affectation en réserves R1068 en investissement :

- 29 120,12 + 8 890 = - 20 229,60 €

soit **20 229,60 €** au compte 1068 en Recette d'investissement

Report en exploitation R002 :

102 693,93 € - 20 229,60 € = 82 464,33 €

Soit **82 464,33 €** au compte 002 en Recette d'exploitation

Report en Section d'investissement du solde d'exécution cumulé d'investissement déficitaire :

- 93 519,33 € + 64 399,21 = - 29 120,12 €

Soit **29 120,12 €** au compte 001 en Dépense d'investissement

Madame le Maire n'a pas pris part à cette délibération, elle a quitté la salle au moment du vote

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/26 Délibération n°2018/26 Vote des investissements prévus pour le budget de la commune 2018

Compte	Investissement	Somme allouée €
202	Frais réalisation documents urbanisme (modification du PLU)	8 000
2051	Concessions et droits similaires (segilog et logiciel dématérialisation des marchés publics)	3 000

2116	Cimetière	3 000
2121	Plantations arbres	1 000
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 000
21318	Autres bâtiments publics (salle polyvalente, réfection piscine, aménagements accessibilité, panneaux d'affichage, porte de garage Sanitaire stade, armoire éclairage stade, cabanon de la piscine)	295 076,92
2151	Réseaux de voirie (trottoirs de Monvilliers, parking petit pré,	65 997,67
2152	Installation de voirie (poteaux boule et protections des bornes incendie, signalétiques, traçage au sol)	54 926,91
21534	Réseau d'électrification	2 000
21571	Matériel roulant	2 000
21578	Autre matériel et outillage de voirie (containers)	4 500
2158	Autres installations (guirlandes de Noël)	4 800
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	12764
2184	Mobilier – informatique (mobilier salle polyvalente)	5 000
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500

Il est procédé au vote pour ces investissements :

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/27 Vote des investissements prévus pour le budget du service de l'eau 2018

Compte	Investissement	Somme allouée €
203	Frais d'étude	10 000
2056	Matériel spécifique d'exploitation	3 000
2158	Autres immobilisations corporelles	6 000
2315	Installations, matériel et outillage techniques	34 914,90

Il est procédé au vote pour ces investissements :

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/28 : Vote des trois taxes (foncier, foncier non bâti, habitation) pour 2018

Il est proposé les taux suivants :

	Base	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	711 700	14,37	102 271
Taxe foncier bâti	425 800	20,37	86 735
Taxe foncier non bâti	108 000	33,42	36 094
TOTAL			225 100

Il est procédé au vote des trois taxes de l'année 2018 aux taux ci-dessus énoncés

VOTE : 10 voix POUR 1 ABSTENTION (Stéphane LEROY) 0 CONTRE

Délibération n°2018/29 : Vote des contributions aux syndicats pour 2018

Au compte 65548 Contributions aux organismes de regroupement du budget communal 2018 :

Syndicat Intercommunal Scolaire (SISDMMM)	134 000,00 €
Pep 28 (périscolaire)	15 708,34 €
SISDMMM (sortie scolaire)	3 000,00 €
SIPSTA	1 645,00 €
Association des Maires 28	393,03 €
Association des Maires Ruraux	85,00 €
Adhésion ATD	1 000,00 €
TOTAL	155 831,37 €

Il est procédé au vote des contributions aux syndicats de l'année 2018 aux montants ci-dessus énoncés :

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/30 : Vote d'une attribution de compensation à Chartres Métropole

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte l'attribution de compensation au profit de Chartres Métropole d'un montant de 11 056 € au compte 739211

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/31 Vote des subventions aux associations et au CCAS pour 2018

Au compte 6574 Subvention de fonctionnement aux associations du budget communal 2018 :

Tonic Gym Denonvillois	400,00 €
Familles rurales Sainville Garancière en Beauce	100,00 €
Association Bienvenue !(théâtre)	200,00 €
La Boule Denonvilloise	350,00 €
Association Sportive Denonvilloise ASD (Football)	500,00 €
Comité des Fêtes et des Loisirs	2 500,00 €
TOTAL	3 900,00 €

Et au compte 657362 Subvention de fonctionnement au CCAS de Denonville
CCAS 1 000,00 €

Le conseil municipal précise que la subvention au comité des Fêtes et des Loisirs s'effectuera en deux versements : un premier versement de 1 000 € et un second versement de 1 500 € sous réserve de la présentation de la facture du tir du feu d'artifice de Denonville.

Il est procédé au vote des subventions aux associations de l'année 2018 et au CCAS de Denonville aux montants ci-dessus énoncés :

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/32 : Vote du budget primitif de la commune 2018

Le budget est présenté en détail par M Guillaume BESNIER.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de la commune 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses en :

Section de Fonctionnement à : 611 211,87 Euros

Section d'Investissement à : 464 565,50 Euros

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/33 : Vote du budget primitif du service des eaux 2018

Le budget est présenté en détail par M Guillaume BESNIER

Le Conseil Municipal vote le budget primitif du service des eaux 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses en :

Section de Fonctionnement à : 110 459,27 Euros

Section d'Investissement à : 225 641,58 Euros

VOTE : 10 POUR 1 ABSTENTION (Stéphane LEROY) 0 CONTRE

Délibération n°2018/34 Vote des tarifs 2018 de la piscine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide les tarifs de la piscine pour l'été 2018 suivants :

1 carte de 20 entrées vendue 34 Euros

1 entrée individuelle vendue 2,20 Euros

VOTE :11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/35 : Création d'un emploi saisonnier pour la surveillance de la baignade de la piscine de Denonville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la création d'UN emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'EDUCATEUR APS, POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE DE LA PISCINE DE DENONVILLE à compter du 1^{ER} JUILLET 2018 à 35 heures par semaines jusqu'au 31 AOÛT 2018

Décide que la rémunération est fixée à : Indice Brut ...529.

Dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget

Habilite Madame. le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Habilite en conséquence Madame le Maire à signer le contrat de travail ainsi que l'avenant éventuel.

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/36: Création d'un emploi saisonnier pour la gestion de l'entrée de la piscine de Denonville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la création d'UN emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^E CLASSE POUR LA SURVEILLANCE AUTOUR DE LA BAIGNADE ET POUR LES ENTREES ET SORTIES DE L'ENCEINTE DE LA PISCINE DE DENONVILLE à compter du 1^{ER} JUILLET 2018 à 30 heures par semaines jusqu'au 31 AOÛT 2018

Décide que la rémunération est fixée à : Indice Brut ...347.

Dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget

Habilite Madame. le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Habilite en conséquence Madame le Maire à signer le contrat de travail ainsi que l'avenant éventuel.

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/37 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue de travaux de réfection de la piscine

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Travaux de réfection de la piscine pour un montant de 11 484,00 € HT soit 13 780,00 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (30 %)	3 445,00 €
Chartres Métropole (30%)	3 445,00 €
Autofinancement	4 594,00 €
TOTAL	11 484,00 €
	(montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1^{er} mai 2018

Fin des travaux : 31 mai 2018

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/38 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue de la modification du PLU

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Modification du PLU pour un montant de 4 998,75 € HT soit 5 998,50 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (30 %)	1 500,00 €
Chartres Métropole (30%)	1 500,00 €
Autofinancement	1 998,75 €
TOTAL	4 998,75 €
	(montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1^{er} mai 2018

Fin des travaux : 29 décembre 2018

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/39 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue de la mise en place d'une porte de garage

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Mise en place d'une porte de garage pour un montant de 4 190,00 € HT soit 5 028,00 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (30 %)	1 257,00 €
Chartres Métropole (30%)	1 257,00 €
Autofinancement	<u>1 676,00 €</u>
TOTAL	4 190,00 €

(montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1^{er} mai 2018

Fin des travaux : 31 mai 2018

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/40 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue de travaux de remise aux normes de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Travaux de remise aux normes de la salle polyvalente pour un montant de 85 000,00 € HT soit 102 000,00 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

DETR (20%)	17 000,00 €
Subvention Département (30 %)	25 500,00 €
Chartres Métropole (10%)	8 500,00 €
Autofinancement	<u>34 000,00 €</u>
TOTAL	85 000,00 €

(montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1^{er} mai 2018

Fin des travaux : 30 décembre 2018

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/41 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue de travaux de réfection des trottoirs de Monvilliers

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Travaux de réfection des trottoirs de Monvilliers pour un montant de 10 011,45 € HT soit 12 013,74 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (30 %)	3 003,00 €
Chartres Métropole (30%)	3 003,00 €
Autofinancement	4 005,45 €
TOTAL	10 011,45 €

(montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1^{er} mai 2018

Fin des travaux : 30 mai 2018

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/42 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue de travaux de voirie

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Travaux de voirie comprenant la création d'un parking, la mise en place de panneaux routiers et des marquages au sol pour un montant de 12 823,60 € HT soit 15 388,32 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département (30 %)	3 847,00 €
Chartres Métropole (30%)	3 847,00 €
Autofinancement	5 129,50 €
TOTAL	12 823,50 €

(montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1^{er} mai 2018

Fin des travaux : 30 mai 2018

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/43 Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'acquisition de tables et de chaises pour équiper la salle polyvalente

Le Conseil Municipal approuve le projet suivants :

Acquisition de tables et de chaises pour équiper la salle polyvalente pour un montant de 2 660,16 € HT soit 3 192,19 € TTC

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Chartres Métropole (50%)	1 330,08 €
Autofinancement	<u>1 330,08 €</u>
TOTAL	2 660,16 €

(montant des travaux HT)

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/44 Délégation de service public en matière de petite enfance, enfance et jeunesse avec l'association PEP 28 – Avenant suite à l'extension de périmètre de Chartres métropole.

Dans le cadre de l'extension de son périmètre aux communes précitées issues de l'ex communauté de la Beauce Alnénoise, Chartres métropole est devenu, co-contractant au contrat de délégation de service public pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles, du Lieu d'Accueil Parents-Enfants, les centres de Loisirs des communes de Saint Léger les Aubées et de Denonville ainsi que de l'espace jeunes.

La commune de Denonville, devient également co-contractant de la DSP, pour le volet périscolaire.

L'avenant à la convention de DSP ci-annexé définit les modalités juridiques, techniques et financières des conséquences de l'extension de périmètre. Il définit notamment les clés de répartitions par EPCI en fonction des fréquentations des différents sites d'accueil. Pour la commune de Denonville la participation à cette DSP s'élève à : 15 708.34 euros.

Il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention ci-annexée ;

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de délégation de service public en matière de gestion des structures d'accueil et des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

**VOTE : 9 voix POUR
2 ABSTENTIONS (Isabelle GEVELERS, Michelle SAVALLI)
0 CONTRE**

Délibération n°2018/45 Installation d'un système de télésurveillance au hangar municipal et abonnement location et télésurveillance-vidéo

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un système de télésurveillance au hangar municipal ainsi que l'abonnement location et télésurveillance-vidéo

Et Autorise Madame le Maire à :

signer un devis système de télésurveillance avec la société SECURITE OUEST SERVICES, 70 rue du Neufbourg 50000 SAINT LO aux conditions suivantes :

Installation et programmation de 2 détecteurs de mouvement caméra avec photo en cas d'intrusion Moyennant la somme de 104,34 € ttc,

et Abonnement location du matériel, le centre de télésurveillance, la carte sim et ses communication et maintenance moyennant un prélèvement mensuel de 37,31 € ttc.

Effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires auprès de GROUPAMA pour obtenir l'aide au projet.

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/46 Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018 : retour à la semaine de 4 jours

Vu le décret n°2017/1108 paru au Journal Officiel du 28 juin 2017 permettant aux communes de statuer à nouveau sur l'organisation du temps scolaire.

Vu le courrier en date du 1^{er} décembre 2017, de Monsieur l'inspecteur d'académie invitant le conseil municipal à délibérer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018,

Le conseil municipal se prononce après en avoir délibéré pour un retour à la semaine de 4 jours estimant plus dans l'intérêt de l'enfant et des familles (problèmes d'organisation, coût du temps des activités périscolaires).

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2018/47 Dissolution de la régie d'avances

Vu la demande de la Trésorerie de Mantenon après le constat que la régie d'avances n'a enregistré aucune opération depuis 2015 où le solde de l'avance consentie a été restituée.

Le conseil municipal décide

la suppression de la régie d'avances qui prendra effet à la date de la présente délibération

VOTE : 11 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Compte rendu des décisions de Madame le Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision suivante :

Décision n° 2018/2 portant l'octroi d'une case de columbarium à Mme VALEIX

Mylène Octroi d'une concession d'une case de columbarium au cimetière de Denonville numéro 6 d'une durée de 30 ans à compter du 29 janvier 2018 à l'effet d'y fonder la concession de famille de M Pascal PEROT moyennant la somme totale de 350 Euros,

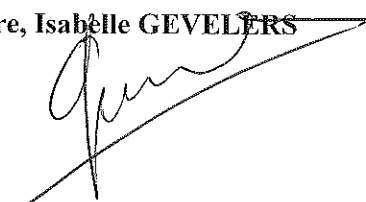
Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à l'intégration de la commune de Denonville au sein de Chartres Métropole, le conseil communautaire aura à désigner des représentants au Syndicat mixte Energie Eure et Loir. Madame le Maire pour assurer une continuité a transmis les noms de M Alexandre LEROY et M Guillaume BESNIER qui siégeaient avant l'entrée dans l'agglomération dans cet EPCI.

Madame le Maire donne lecture d'un courriel d'un habitant de la rue de la Tour à Marlborough subissant des stationnements abusifs de voitures devant leurs fenêtres de chambres et leur portail. Ce dernier demande que la commune prenne des dispositions pour que ces nuisances cessent. Par conséquent, le conseil municipal décide de planter des poteaux boules pour empêcher le stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures

Le Maire  Evelyn LAGOUTTE

La secrétaire,  Isabelle GEVELERS